



## **RAPPEL: Règlementation en vigueur concernant les VTT**

Municipalité de Pontiac

27 juillet 2020 – 14 h 00

- La Municipalité souhaite rappeler aux citoyens la réglementation en vigueur concernant les véhicules tout-terrain, afin d'assurer la sécurité de tous.
- Le Code de la sécurité routière interdit la circulation des véhicules hors-route sur les chemins publics (art. 11), tout comme la réglementation municipale (règlements uniformisés 19-RM-04 (art. 8.7), 12-RM-03 (art. 5.1).
  - [www.municipalitepontiac.com/files/6715/6406/3949/Rglement\\_19-RM-04.pdf](http://www.municipalitepontiac.com/files/6715/6406/3949/Rglement_19-RM-04.pdf)
  - [www.municipalitepontiac.com/files/4813/5845/3375/Reglement\\_no\\_12-RM-03 - Stationnement.pdf](http://www.municipalitepontiac.com/files/4813/5845/3375/Reglement_no_12-RM-03_-_Stationnement.pdf)
- Il est interdit de circuler sur les chemins publics utilisant les véhicules tout-terrain, à l'exception des chemins municipaux suivants, en vertu du règlement 13-09 et d'une entente avec le Club Quad du Pontiac :
  - Une partie du chemin Bradley (1,1 km)
  - Une partie du chemin Kennedy (0,1 km)
  - 6e Concession (2,2km)
  - Chemin Wilson (1,8 km)
  - Chemin Steele (10,1 km)
  - Chemin Swamp (2,9 km)

- Chemin Farrel (1,7 km)
  - Chemin Hickey (0,9 km)
  - Chemin O'Reilly/Henderson (0,9 km/3,7 km)
  - 3e Concession (3 km)
  - Chemin Pontiac (1,6 km)
  - Rue Clarendon ((1,5km)
  - Chemin Murray (5,4km)
  - 5e Concession (entre les chemins Proven et Murray)
  - Chemin du Lac-des-Loups à la hauteur de la 5e Concession
  - Intersection route 148 et chemin Eardley-Masham
  - Intersection route 148 et 5e Concession
  - Intersection route 148 et chemin Murray .
- 
- Toute personne qui contrevient à la Loi et toute réglementation en vigueur est passible d'une amende maximale de 1 000 \$.

### **Où s'informer :**

- Le site Internet de la Municipalité de Pontiac : [www.municipalitepontiac.com](http://www.municipalitepontiac.com)
- Le compte Facebook de la Municipalité de Pontiac : [www.facebook.com/pontiacmun](https://www.facebook.com/pontiacmun)